

**COMMISSION PERMANENTE DÉLIBÉRANTE
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RÉUNION DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le 24 juin 2026, à 15 heures, les membres de la **Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode présentiel.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse, M. Hyacinthe VANNI, assure la présidence de séance ; il accueille les participants et procède à l'appel nominal.

Sont présents : Mmes et MM.

CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

Sont représentés :

**Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette par Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme ARRIGHI Véronique par Mme CAMPANA Françoise
M. COLONNA Romain par M. VANNI Hyacinthe
M. MONDOLONI Jean-Martin par Mme COGNETTI-TURCHINI Cathy**

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

Assistent à la réunion, en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse**

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 143 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 27 di maghju di u 2026

Rapport n° 143 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 27 mai 2026

Le Vice-président Hyacinthe VANNI présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, il met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n^u 146 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di resturazione di un'intervenante esterna in u quattru di i travagli di a Commissione di e Cumpetenze Legislative è Regulamentare è per l'Evoluzione Statutaria di a Corsica

Rapport n° 146 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des travaux de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse fait procéder au vote sur l'examen en urgence de ce rapport.

L'urgence est **ADOPTÉE à l'unanimité.**

Le Vice-président Hyacinthe VANNI présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, il met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

N'ont pas pris part au vote :

Mme COGNETTI-TURCHINI Cathy et M. MONDOLONI Jean-Martin

POUR : 8

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 2

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU
DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF
DE CORSE**

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n^u 115 : Aghjunta d'una tariffa d'analisa CAEV (ELISA) à u catalogu di e prestazione di u laboratoriu di u Cismonte è di u Pumonte in u quadru di u prugettu GENOTY'CAPRA

Rapport n° 115 : Ajout d'un tarif d'analyse CAEV (ELISA) au catalogue des prestations du laboratoire du Cismonte et Pumonte dans le cadre du projet GENOTY'CAPRA

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis Favorable sur ce rapport.

La Conseillère exécutive donne lecture de la proposition d'amendement déposé par le Conseil exécutif de Corse.

L'amendement prévoit de **SUPPRIMER**, dans la grille tarifaire annexée à la délibération, la mention : « Accrédité COFRAC » associée à l'analyse « Extrait sec - méthode densimétrique ».
Le reste est sans changement.

L'amendement, mis aux voix, est **ADOPTÉ**, à l'unanimité

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Le Vice-président Hyacinthe VANNI met la proposition de délibération, ainsi amendée, aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n° 121 : Numinazione di i soci di u Cumitatu di rigiru di u Prugettu di Territoriu pè a gestione di l'acqua di u Sartinese Valincu Taravu

Rapport n° 121 : Nomination des membres du Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Sartenais Valincu Taravu

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, **le Vice-président Hyacinthe VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

LOTTA ANTI VETTURIALE / LUTTE ANTI-VECTORIELLE

Raportu n° 122 : Partecipazione à u prugettu EMa-Tigre Institut Pasteur

Rapport n° 122 : Participation au projet EMa-Tigre Institut Pasteur

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité et la Commission pour les Politiques de Santé ont formulé un Avis favorable sur ce rapport.

Le Vice-président VANNI annonce le départ de M. Paul-Joseph CAITUCOLI pour ce rapport.

Personne ne demandant la parole, il met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

**FURMAZIONE PRUFESSIUNALE - AMPARERA - URIENTAZIONE -
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA - VITA STUDIANTINA /
FORMATION PROFESSIONNELLE - APPRENTISSAGE -
ORIENTATION - ENSEIGENEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE -
VIE ÉTUDIANTE**

Raportu n° 124 : Finanzamentu di u Prugramma Regionale di Furmazione (PRF) à titulu di u Fondu Suciale Europeu Plus (FSE+) 2021-2027

Rapport n° 124 : Financement du Programme Régional de Formation (PRF) au titre du Fonds Social Européen Plus (FSE+) 2021-2027

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis Favorable sur ce rapport.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI souligne qu'il est important que le programme de formation professionnelle vienne en support et en aide à la fois aux publics en difficulté et aux centres de formation, tout en sachant que l'apprentissage connaît une baisse importante des crédits qui lui sont consacrés.

Elle rappelle que, même si la Collectivité de Corse n'a plus la compétence en matière de formation professionnelle, il est important de mobiliser des

fonds européens afin d'aider les publics en difficulté, ainsi que les centres de formation qui, selon, elle, vont connaître les mêmes difficultés.

Plus personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

CULTURA È PATRIMONIÙ - MECENATU /
CULTURE ET PATRIMOINE - MÉCÉNAT

Raportu n° 116 : Museu Casa natale di Pasquale Paoli : cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è l'Associu di l'Amichi di u Museu Pasquale Paoli

Rapport n° 116 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'Associu di l'amichi di u Museu Pasquale Paoli

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a donné un Avis Favorable sur le rapport. La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé également un Avis Favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix,
CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu**

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

**ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS
Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain,
MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin,
NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

**Raportu n° 117 : Museu Casa natale di Pasquale Paoli : iscrizione di
e collezione à l'inventariu regulamentu di u museu**

**Rapport n° 117 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : inscription de
collections à l'inventaire réglementaire du musée**

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le
rapport.**

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et
des Enjeux Sociétaux a donné un Avis Favorable sur le rapport. La
Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé également un Avis
Favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la
proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix,
CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu**

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

**ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS
Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain,
MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin,
NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe**

POUR : 10
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n° 126 : Convezione « Paese d'arte è di storia » trà u Statu, u Ministeru di a Cultura, a Cumunità di Cumune di L'Isula-Balagna è a Cullittività di Corsica

Rapport n° 126 : Convention Pays d'art et d'histoire entre l'État, ministère de la Culture, la Communauté de communes de L'Isula-Balagna et la Collectivité de Corse

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un Avis Favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 114 : Levata di a prescrizione quadriennale riguardante una creanza

Rapport n° 114 : Relèvement de la prescription quadriennale concernant une créance

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis Favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n° 123 : Attribuzione di una garanzia d'imprestitu à 3F SUD per l'operazione « Strada di Mezzana » di costruzione di 40 alloggi sociali in LUCCIANA.

Rapport n° 123 : Attribution d'une garantie d'emprunt à la société 3F SUD - Opération « Chemin de Mezzana » pour la construction de 40 logements locatifs sociaux à LUCCIANA

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un Avis Favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 125 : Approvazione di a convenzione-quaternu trà a Cullittività di Corsica è l'Associu Regionale di l'Organismi HLM PACA è Corsica

Rapport n° 125 : Approbation de la convention-cadre entre la Collectivité de Corse et l'Association Régionale des Organismes HLM PACA & Corse

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un Avis Favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, le Vice-président VANNI met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 11
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n° 127 : Individualizzazione di crediti à titulu eccezzunale per l'operazione d'acquistu-riabilitazione per ERILIA di u cumplissu immobiliare « U Cezanne » in BASTIA

Rapport n° 127 : Individualisation de crédits à titre exceptionnel pour l'opération d'acquisition-amélioration par ERILIA de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » à BASTIA

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un Avis Favorable sur le rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI se dit satisfait de voir que l'existence d'une verrue en plein cœur de Bastia va enfin prendre fin et que cette opération prévoit une logique sociale à l'aménagement.

Il s'interroge cependant sur les raisons qui font que le mécanisme est « grippé » alors même que la Collectivité de Corse, en amont, actionne ses outils d'achat.

Il souligne que l'Office Public de l'Habitat de la CdC, bien que fortement subventionné, n'a pas la capacité de monter une telle opération, ce qui tend à prouver que les outils propres à la CdC bloquent à hauteur de 3 M€ et de 10 M€ pour le complément.

Rappelant que lors du vote du programme d'aide au logement, il avait souligné que les 21 M€ votés sur le programme quinquennal allaient concerner des bailleurs sociaux étrangers, **M. Paul-Félix BENEDETTI** souhaite que la CdC fasse une analyse de l'opérationnalité des deux bailleurs sociaux, celui géré par la CAPA et celui géré par la Collectivité de Corse.

Cette analyse permettra, selon lui, de constater le manque de cautionnement, la nécessaire recapitalisation des deux Offices Publics de l'Habitat, quitte à sacrifier certaines opérations.

Il précise que l'accès au logement fait partie des droits fondamentaux, que c'est là qu'il y a le plus de victimisation des populations du fait de la spéculation, de la hausse des prix, de la saisonnalité de la location et de l'arbitraire des possédants.

En conclusion, il renouvelle sa demande de mission analytique, au sein d'une commission dédiée ou au niveau du Conseil exécutif, dans le but de comprendre la situation d'une part et de donner à la Collectivité de Corse les outils nécessaires pour l'avenir, d'autre part.

M. Julien PAOLINI partage le constat fait par Paul-Félix BENEDETTI quant aux difficultés rencontrées par les deux Offices Publics de l'Habitat, que ce soit celui de la CAPA ou celui de la Collectivité de Corse.

Il précise que ces difficultés sont liées à plusieurs facteurs, ce qui les empêche de réaliser des opérations d'une certaine dimension, comme celle portée par la Société Erilia pour l'ensemble immobilier « Le Cézanne » à BASTIA.

M. Julien PAOLINI rappelle que le montant de l'opération d'acquisition de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » s'élève à plus de 40 M€ et que sur ce type d'opération, les bailleurs sociaux publics n'ont pas souhaité se positionner.

Il souligne qu'un certain nombre d'indicateurs montrent une nouvelle dynamique, ainsi qu'une projection, dans les années à venir, plutôt encourageante.

Quant à la situation des Offices Publics de l'Habitat, il fait observer qu'un travail a déjà été entrepris au niveau de leur restructuration et notamment sur leur capacité opérationnelle.

Lors de la prochaine session, il présentera les conventions d'objectifs et de moyens entre la CdC et les deux bailleurs sociaux publics et ce rapport montrera que les volumes d'investissement que le Conseil exécutif souhaite mobiliser seront conséquents, de l'ordre de 100 M€ pour les 5 ou 6 prochaines années, et dédiés au logement social pour des opérations de construction et de réhabilitation.

Cependant, **M. Julien PAOLINI** est conscient que, malgré le volume important d'investissement, il sera difficile de répondre à la demande et qu'il sera fait appel aux autres bailleurs sociaux, privés, qui interviennent sur le territoire insulaire.

En conclusion, il se dit tout à fait favorable à la proposition de Paul-Félix BENEDETTI pour engager une réflexion collégiale au sein de l'Assemblée où le Conseil exécutif identifiera les problèmes et proposera des solutions en vue d'améliorer la situation des bailleurs sociaux.

Plus personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

Se sont Abstenus :

Mme COGNETTI-TURCHINI Cathy et M. MONDOLONI Jean-Martin

POUR : 9

CONTRE : 0

ABST : 2

NPPV : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 140 : Raportu mudificativu rilativu à e Linee direttrici di gestione in materia d'avanzamentu è di prumuzione interna di i Beneficiarii di l'Obligazione d'Impiegu è di i Travagliadori in situazione di handicap (BOETH) per l'anni 2024/2025 è per l'annu 2026

Rapport n° 140 : Rapport modificatif relatif aux Lignes directrices de gestion en matière d'avancement et promotion interne des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et des Travailleurs Handicapés (BOETH) pour les années 2024/2025 et pour l'année 2026

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis Favorable sur le rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI souhaite savoir si le fait d'adopter cette majoration, de façon rétroactive, et de rogner, par conséquent, sur le quota de 2026 permet de résorber toutes les connaissances de postes en attente ou ceux qui n'ont pas pu être pourvus, dans la mesure où il y avait plus de candidatures éligibles que de postes disponibles.

Cette démarche répond-elle à un esprit de rationalité et de normalisation ou est-on dans la fuite en avant en vue de la création de diplômes tous azimuts ?

Le Vice-président Hyacinthe VANNI précise que le Comité Social Territorial a donné un avis favorable sur le rapport.

M. Julien PAOLINI précise que cela répond à une volonté de rationalisation et de normalisation, mais, à aucun moment, à une fuite en avant.

Cette modification des Lignes Directrices de Gestion permettra, en effet, de couvrir un certain nombre de postes qui n'auraient pas pu l'être sans celle-ci, répondant en cela à un besoin clairement identifié.

Mais cela ne permettra pas de répondre à toutes les demandes présentées et, par conséquent, il est nécessaire d'opérer un effort de rationalisation et de prise en compte des demandes effectuées.

En conclusion, **le Conseiller exécutif** souligne que le Conseil exécutif travaille dans le sens d'une vision plus consolidée des besoins pour les prochaines années.

Plus personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 141 : Mudifica di a tavula di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 141 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis Favorable sur le rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI fait observer qu'il s'agit, par ce rapport, de modifier l'organigramme en réorganisant des directions et / ou des services sans que cela se fasse dans un cadre normatif, mais plutôt au coup par coup.

Il regrette que les conseillers et conseillères à l'Assemblée de Corse ne soient pas encore rendus destinataires de ce document hiérarchisant les positions, les actions, les grades et les fonctions.

M. Paul-Félix BENEDETTI précise qu'il s'abstiendra sur ce rapport alors que le conseiller (en l'occurrence M. Paul-Joseph CAITUCOLI) dont il a le pouvoir, votera POUR.

Le Vice-président Hyacinthe VANNI fait remarquer à Paul-Félix BENEDETTI, que s'il avait participé aux réunions du Comité Social Territorial (CST), il aurait eu toutes les informations nécessaires contenues dans ce rapport.

Il précise qu'il s'agit, en partie, d'une réorganisation par Directions Générales Adjointes (DGA) et que celle-ci se fait en discussion, en accord et en toute transparence avec les représentants du personnel, afin de parvenir à un accord tel qu'il ressort dans les propositions contenues dans le rapport du Conseil exécutif.

M. Paul-Félix BENEDETTI conçoit qu'une maison se fasse pierre par pierre, mais avec un plan.

Le Vice-président Hyacinthe VANNI rappelle que le plan est fait et que les discussions avec les partenaires sociaux vont permettre d'agréger les DGA entre elles au terme d'un travail considérable ponctué de nombreuses réunions.

Il précise, cependant, qu'à l'approche des élections professionnelles prévues en décembre prochain, tout est suspendu et que les réunions reprendront dès le mois de janvier 2027.

M. Julien PAOLINI, tout en précisant qu'il ne participe pas au CST, rappelle que cette proposition de modification du tableau des effectifs a été examinée et débattue lors de réunions dudit Comité et que tous les documents relatifs à l'organisation administrative de la Collectivité de Corse, dont l'organigramme des services, sont disponibles et réalisés.

Il souligne qu'un organigramme n'est pas figé, qu'il peut évoluer en fonction de nouvelles missions et qu'il y a donc nécessité de l'adapter régulièrement.

Le conseiller exécutif fait remarquer que le tableau des effectifs, objet de ce rapport, traduit cette réorganisation conformément au vote de l'Assemblée de Corse et au travail en partenariat avec les organisations syndicales.

Plus personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

S'est Abstenu :

M. BENEDETTI Paul-Félix

N'ont pas pris part au vote :

Mme COGNETTI-TURCHINI Cathy et M. MONDOLONI Jean-Martin

POUR : 8

CONTRE : 0

ABST : 1

NPPV : 2

Raportu n° 142 : Prutezzione suciale cumplimentaria di l'agenti di a Cullettività di Corsica - Evoluzione di i tassi di cuntribuzione di u cuntrattu ligatu à a cunvenzione di partecipazione Salute

Rapport n° 142 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Évolution des taux de cotisation du contrat adossé à la convention de participation Santé

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un Avis Favorable sur le rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI estime que, dans ce genre de situation, il y a peut-être eu, de la part de l'opérateur, une sous-évaluation de la sinistralité de la patientèle des agents de la Collectivité de Corse et, dans ce cas-là, il y a une faute avérée de l'opérateur.

Il demande que soit réalisée une enquête administrative, même si cela n'impacte pas la Collectivité de Corse.

M. Paul-Félix BENEDETTI fait observer également qu'il y a pu avoir un taux d'appel initial qui était trop bas et que si c'était le cas, il conviendrait de demander un lissage sur plusieurs années pour ne pas avoir un taux

palier aussi haut et entreprendre une renégociation, normative et normale, du contrat.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI souligne que, dans le cadre du contrat de prévoyance contracté avec la Collectivité de Corse, il y a eu plusieurs propositions, avec différents taux de prise en charge et différentes ventilations selon les profils pouvant se présenter. Il semble opportun, selon elle, de renégocier le contrat.

Le Vice-président Hyacinthe VANNI précise que ce rapport a fait l'objet de discussions avec les partenaires sociaux.

M. Julien PAOLINI, en réponse aux intervenants, fait remarquer que la situation fera l'objet d'une analyse afin de comprendre les raisons de cette augmentation ; les facteurs sont multiples, mais des éléments permettent d'évaluer que, dès la signature du contrat, il y a eu une sous-évaluation au niveau du contrat « Santé ».

Il précise également que le travail d'analyse du contrat a permis de constater qu'il y a eu un gel des cotisations sur les deux premières années ; c'est ce qui peut expliquer la forte augmentation cette année. Il fait observer que les contrats « Santé » seront renégociés en 2028 sur la base du travail d'analyse en cours.

Le Conseiller exécutif souligne que le Conseil exécutif souhaite que les agents de la Collectivité de Corse soient le moins impactés par ces augmentations de cotisations, en cherchant des marges pour essayer de prendre en charge une partie des surcoûts, et cela dans un contexte budgétaire difficile.

M. Paul-Félix BENEDETTI, en complément, souhaite savoir si une même augmentation des cotisations est à prévoir pour le volet « Prévoyance ».

Le Vice-président Hyacinthe VANNI, en réponse, précise qu'il y aura une évolution en 2027, dans la mesure où les collectivités devront participer, obligatoirement, à hauteur de 50 %, pour les cotisations. Cette nouvelle donne aura un impact financier très important pour la Collectivité de Corse et il convient, dès à présent, à s'y préparer.

M. Paul-Félix BENEDETTI souligne que l'allotissement induit, au niveau de la sélection des offres, un raisonnement en pool d'assurances qui amène à une addition des résultats par sinistralité annuelle ; avec un risque de dérive plus important, d'ailleurs, dans la « Prévoyance » que dans la « Santé ». Il se rappelle, à un moment de sa carrière, où seuls les forfaits lunettes faisaient l'objet d'un plafonnement ; puis l'on a introduit davantage de limitation.

Plus personne ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha et MM. GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu

La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité.

Ont voté pour :

ARRIGHI Véronique, BENEDETTI Paul-Félix, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLONNA Romain, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, TERRIGHI Charlotte, VANNI Hyacinthe

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 084 : Cunvenzione pluriennale trà a Cullettività di Corsica è a SNSM : un partenariatu rinforzatu à u serviziu di u salvamentu in mare in Corsica

Rapport n° 084 : Convention pluriannuelle entre la Collectivité de Corse et la SNSM : un partenariat renforcé au service du sauvetage en mer en Corse

Suite à la demande formulée par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse », la Commission Permanente, en mode organisationnel, a accepté, à l'unanimité, que ce rapport soit inscrit à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 juin 2026.

Avant de lever la séance, **le Vice-président Hyacinthe VANNI** informe les membres de la Commission Permanente que **la Présidente de l'Assemblée de Corse** demande le report, à la session de juillet, de l'examen du rapport n° 120 concernant la prise d'acte relative aux travaux de la Commission de déontologie de l'Assemblea di a Giuventù.

L'ordre du jour de la Commission Permanente étant épuisé, **le Vice-président Hyacinthe VANNI** remercie les participants et lève la séance à 15h55.

Fait à Aiacciu, le 24 juin 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 143 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 27 di maghju di u 2026.

Rapport n° 143 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 27 mai 2026.

Raportu n° 146 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di resturazione di un'intervenante esterna in u quattru di i travagli di a cummissione di e competenze legislative è regulamentare è per l'evoluzione statutaria di a Corsica.

Rapport n° 146 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des travaux de la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse.

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 084 : Cunvenzione pluriennale trà a Cullettività di Corsica è a SNSM : un partenariatu rinforzatu à u serviziu di u salvamentu in mare in Corsica.

Rapport n° 084 : Convention pluriannuelle entre la Collectivité de Corse et la SNSM : un partenariat renforcé au service du sauvetage en mer en Corse.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 115 : Aghjunta d'una tariffa d'analisa CAEV (ELISA) à u catalogu di e prestazione di u laboratoriu di u Cismonte è di u Pumonte in u quadru di u prugettu GENOTY'CAPRA.

Rapport n° 115 : Ajout d'un tarif d'analyse CAEV (ELISA) au catalogue des prestations du laboratoire du Cismonte et Pumonte dans le cadre du projet GENOTY'CAPRA.

Raportu n° 121 : Numinazione di i soci di u Cumitatu di rigiru di u Prugettu di Territoriu pè a gestione di l'acqua di u Sartinese Valincu Taravu.

Rapport n° 121 : Nomination des membres du Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Sartenais Valincu Taravu.

LOTTA ANTI VETTURIALE / LUTTE ANTI-VECTORIELLE

Raportu n° 122 : Partecipazione à u prugettu EMa-Tigre Institut Pasteur.

Rapport n° 122 : Participation au projet EMa-Tigre Institut Pasteur.

FURMAZIONE PRUFESSIUNALE - AMPARERA - URIENTAZIONE -
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA - VITA STUDIANTE / FORMATION
PROFESSIONNELLE - APPRENTISSAGE - ORIENTATION - ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - RECHERCHE - VIE ÉTUDIANTE

Raportu n° 124 : Finanzamentu di u Prugramma Regionale di Furmazione (PRF) à titulu di u Fondu Sociale Europeu Plus (FSE+) 2021-2027.

Rapport n° 124 : Financement du Programme Régional de Formation (PRF) au titre du Fonds Social Européen Plus (FSE+) 2021-2027.

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n° 123 : Attribuzione di una garanzia d'imprestito à 3F SUD per l'operazione « Strada di Mezzana » di costruzione di 40 alloggi sociali in LUCCIANA.

Rapport n° 123 : Attribution d'une garantie d'emprunt à la société 3F SUD - Opération « Chemin de Mezzana » pour la construction de 40 logements locatifs sociaux à LUCCIANA.

Raportu n° 125 : Approvazione di a convenzione-quaternu trà a Cullittività di Corsica è l'Associu Regionale di l'Organismi HLM PACA è Corsica.

Rapport n° 125 : Approbation de la convention-cadre entre la Collectivité de Corse et l'Association Régionale des Organismes HLM PACA & Corse.

Raportu n° 127 : Individualizazione di crediti à titulu eccezzunale per l'operazione d'acquistu-riabilitazione per ERILIA di u cumplissu immobiliare « U Cezanne » in BASTIA.

Rapport n° 127 : Individualisation de crédits à titre exceptionnel pour l'opération d'acquisition-amélioration par ERILIA de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » à BASTIA.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 114 : Levata di a prescrizione quadriennale riguardante una creanza.

Rapport n° 114 : Relèvement de la prescription quadriennale concernant une créance.

Raportu n° 140 : Raportu mudificativu relativu à e Linee direttrici di gestione in materia d'avanzamentu è di prumuzione interna di i Beneficiarii di l'Obligazione d'Impiegu è di i Travagliadori in situazione di handicap (BOETH) per l'anni 2024/2025 è per l'annu 2026.

Rapport n° 140 : Rapport modificatif relatif aux Lignes directrices de gestion en matière d'avancement et promotion interne des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et des Travailleurs Handicapés (BOETH) pour les années 2024/2025 et pour l'année 2026.

Raportu n° 141 : Mudifica di a tavula di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 141 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 142 : Prutezzione sociale cumplimentaria di l'agenti di a Cullettività di Corsica – Evoluzione di i tassi di cuntribuzione di u cuntrattu ligatu à a convenzione di partecipazione Salute.

Rapport n° 142 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Evolution des taux de cotisation du contrat adossé à la convention de participation Santé.

Raportu n° 116 : Museu Casa natale di Pasquale Paoli : cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è l'Associu di l'Amichi di u Museu Pasquale Paoli.

Rapport n° 116 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'Associu di l'amichi di u Museu Pasquale Paoli.

Raportu n° 117 : Museu Casa natale di Pasquale Paoli : iscrizione di e cullezzione à l'inventariu regulamentu di u museu.

Rapport n° 117 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée.

Raportu n° 126 : Cunvenzione « Paese d'arte è di storia » trà u Statu, u Ministeru di a Cultura, a Cumunità di Cumune di L'Isula-Balagna è a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 126 : Convention Pays d'art et d'histoire entre l'Etat, ministère de la Culture, la Communauté de communes de L'Isula-Balagna et la Collectivité de Corse.
